



# Chargé.e de programmation et de financement du logement locatif social et en accession sociale

Catégorie A

Employeur : Rennes Métropole

## Direction :

Direction Aménagement Urbain et Habitat

**Effectif :** 150 agents

**Leur raison d'être :** Pour Rennes Métropole : réguler le foncier de manière coordonnée et planifier l'offre de logements et d'activités (neuf ou rénovation). Pour la Ville de Rennes : développer et partager le projet urbain dans la concertation, réussir les opérations ANRU, loger les différents publics en assurant la qualité des usages pour tou.te.s. De façon générale : travailler en transversalité pour englober l'ensemble de la chaîne de l'aménagement et faire le lien avec les autres politiques, renforcer la qualité de notre maîtrise d'ouvrage, être à la pointe de la transformation écologique du territoire.

## Le sens de ce poste :

Au sein du service Habitat, le titulaire du poste est chargé, sous l'autorité du responsable de l'unité PLH-Production neuve, et en fonction de la répartition des dossiers entre les chargé.e.s de programmation et de financement, de la mise en œuvre et du suivi de la programmation de l'offre de logement locatif social et intermédiaire et en accession à la propriété.

## Environnement et conditions de travail :

Horaires : 37h30 avec 15j de RTT ou 39h avec 23j de RTT

Lieu de travail : Hôtel de Rennes Métropole

Matériel(s) à disposition : PC, imprimante partagée, Microsoft Office

Télétravail : Oui selon les modalités à définir avec le responsable hiérarchique

## Service :

Habitat

**L'équipe :** Gérer la politique locale de l'Habitat avec, comme outil opérationnel, le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui fixe les missions en lien avec les différents partenaires

**Effectif Service :** 29

## Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Attaché territorial

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération : régime indemnitaire lié au poste

Date de mise à jour de la fiche de poste : Novembre 2024

### **Vos 3 principales missions :**

#### 1-Programmation et mise en œuvre de la production du parc social public de logements (45%)

- Élaborer la programmation annuelle et pluriannuelle de production de logements du parc social public
- Piloter les revues de projets mensuelles avec les maîtres d'ouvrages, de l'attribution du programme par l'aménageur à sa mise en service.
- Répondre aux sollicitations des maîtres d'ouvrages sur les problématiques foncières et la typologie des logements répondant aux besoins des communes.
- Aider au montage opérationnel et gérer la coordination entre les différents services internes et les aménageurs pour garantir le bon avancement de la programmation.
- Instruire dans le logiciel AGAPEO des demandes de financement pour le compte de l'État, les décisions favorables dans le cadre de la délégation de compétences et pour Rennes Métropole au titre du PLH, les aides financières métropolitaines : conformité des calculs au regard des règles fixées (Code de la Construction et de l'Habitation, guide des aides de Rennes Métropole), prix de revient, plan de financement, niveau de loyer, surfaces, etc..., analyse de l'équilibre économique et de l'accessibilité sociale des opérations.
- Rédiger la délibération métropolitaine sur les financements de Rennes Métropole aux opérations locatives sociales et les conventions financières entre Rennes Métropole et les Organismes d'HLM

#### 2-Mise en œuvre de la production de logements en accession sociale à la propriété (45%)

- Instruire dans le logiciel AGAPEO, les demandes d'agrément pour le compte de FSRM, dans le cadre des règles fixées par le PLH
- Contribuer à l'élaboration d'une vision financière globale (plan d'affaire) des projets

#### 3-Suivi de la programmation et de la production de Logements Locatifs Intermédiaires (10%)

En lien avec le responsable de l'Unité PLH-Production neuve, il s'agit de mettre en œuvre le contrat cadre passé avec CDC Habitat destiné à la promotion de Logements Locatifs Intermédiaires ou autre partenaires développant ce type de produits immobiliers.

### **Compétences**

#### **Les compétences relationnelles :**

- Aisance relationnelle et sens de la négociation et de la concertation

#### **Les compétences nécessaires pour la prise de poste :**

- Connaissances de la réglementation relative au parc public et en particulier de son financement
- Connaissance de l'organisation du monde HLM (ARO, ADO, USH, bailleurs, Banque des Territoires, CDC Habitat etc.)
- Capacités de conception et d'exploitation de bases de données (statistiques)
- Capacités rédactionnelles

#### **Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :**

- Maîtrise du logiciel AGAPEO

